



Contre l'âgisme et pour une citoyenneté sociale active des personnes âgées. Utilisation actuelle et potentiel futur de la Charte sociale européenne et d'autres instruments européens

11^e réunion de la Plateforme COE-FRA-REINDH-EQUINET sur les droits sociaux et économiques

Le 27 septembre 2021, 14 :00 – 16 :00 CET

Événement en ligne KUDO / [Web streaming](#)

OBJECTIFS

Les principaux objectifs de la 11^e réunion de la [Plateforme collaborative COE-FRA-REINDH-EQUINET sur les droits sociaux et économiques](#) sont les suivants :

- présenter l'étude « ***Contre l'âgisme et pour une citoyenneté sociale active des personnes âgées. Utilisation actuelle et potentiel futur de la Charte sociale européenne*** » et examiner sa thèse principale sur l'héritage de l'âgisme en Europe et la nécessité d'utiliser la Charte sociale européenne pour contribuer à le faire reculer ;
- par le biais de l'étude, réfléchir à la pertinence et au potentiel des principales normes européennes en matière de droits de l'homme pour la promotion des droits de l'homme des personnes âgées, et en particulier la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;
- examiner les recommandations formulées dans l'étude et discuter des moyens possibles de les faire évoluer et de les mettre en œuvre au niveau national ;
- examiner le rôle des institutions nationales des droits de l'homme et des organismes nationaux pour l'égalité dans la promotion et la protection des droits des personnes âgées au niveau national et européen ;
- réfléchir au rôle central de la société civile dans la lutte contre l'âgisme et dans l'utilisation de tous les moyens juridiques disponibles, y compris la Charte sociale européenne, pour y parvenir.

CONTEXTE

L'idée de travailler sur cette étude est issue de la Plateforme collaborative COE-FRA-REINDH-EQUINET sur les droits sociaux et économiques en 2020 et a été soutenue financièrement par le Service de la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe.

En 2020, la pandémie de covid-19 et les mesures qu'elle a provoquées ont posé un défi collectif sans

précédent aux droits humains fondamentaux de chacun. Les personnes âgées ont été sévèrement touchées, en particulier celles vivant en institution ou présentant des problèmes de santé sous-jacents. La pandémie de covid-19 a non seulement mis en évidence la situation vulnérable des personnes âgées, mais a également révélé des cas de discrimination et de violations des droits de l'homme à l'encontre des personnes âgées, notamment en ce qui concerne le rationnement des soins de santé. La pandémie a fait de l'institutionnalisation des personnes âgées non seulement une question de droits de l'homme mais aussi une question de santé publique. Les soins de longue durée ne doivent pas se limiter au placement en institution. C'est pourquoi les organisations internationales n'ont cessé de promouvoir une approche fondée sur les droits pour lutter contre la pandémie. L'étude repose largement sur cette approche.

La réunion vise à rassembler les acteurs nationaux et internationaux des droits de l'homme afin de discuter, sur la base de l'étude publiée, des moyens à améliorer la situation des personnes âgées en Europe ; de voir comment les différentes normes internationales en matière de droits de l'homme peuvent être optimisées pour faire respecter les droits des personnes âgées et d'inspirer des politiques nationales garantissant le respect de la dignité, de l'égalité et de la non-discrimination.

L'étude analyse également le rôle des différentes parties prenantes - gouvernements, société civile, institutions nationales des droits de l'homme et organismes de promotion de l'égalité - et la question de savoir si et comment la Charte sociale européenne peut leur donner les moyens d'interagir efficacement pour faire disparaître en Europe des lois et politiques âgistes du passé.

Plus important encore, l'étude présente une vision de la manière dont la Charte sociale européenne peut être optimisée à l'avenir, alors que l'Europe lutte pour éliminer les lois et politiques âgistes. Par conséquent, la réunion vise à examiner les recommandations suggérées et à explorer les moyens concrets de leur mise en œuvre au niveau national.

PARTICIPANTS

L'événement a pour but de réunir des représentants des institutions et agences du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et des Nations Unies, des institutions nationales des droits de l'homme, des organismes nationaux de promotion de l'égalité et de la société civile pour une discussion sur l'optimisation de l'utilisation de la Charte sociale européenne pour combattre l'âgisme et renforcer la protection des droits des personnes âgées.

FORMAT / LANGUES DE TRAVAIL

La réunion se tiendra via la plateforme en ligne KUDO du Conseil de l'Europe en anglais et en français avec interprétation simultanée.

La réunion sera libre d'accès, retransmise en direct via [Web streaming](#) et pourra être suivie en anglais, en français ou dans la langue de présentation. Veuillez noter que la retransmission en direct depuis la plateforme KUDO ne permet pas d'utiliser le chat pour des questions. Un courriel spécifique pour poser des questions sera mis à disposition en temps utile.

Veuillez noter que, suite à la demande de plusieurs organisations, l'événement sera enregistré et publié sur le [site web de la Charte sociale européenne](#).

PROJET DE PROGRAMME

14.00-14.10 Ouverture

Mot de bienvenue

- *Jan Malinowski, Chef du Service de la Charte sociale européenne, Conseil de l'Europe*

14.10-14.25 Etude « Contre l'âgisme et pour une citoyenneté sociale active des personnes âgées. Utilisation actuelle et potentiel futur de la Charte sociale européenne »

Brève présentation de l'étude par les auteurs

- *Gerard Quinn, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées*
- *Israel (Issi) Doron, Chef du Centre de recherche et d'étude du vieillissement, Université de Haïfa, Israël*

Session Q&R : Questions des participants par courriel

14.30-15.00 Contre l'âgisme : Comment les différentes normes internationales et européennes abordent-elles les droits sociaux et économiques des personnes âgées ?

Modérée par Aoife Nolan, Vice-présidente du Comité européen des Droits sociaux, Professeur de droit international des droits de l'homme et co-directrice du Centre juridique des droits de l'homme, Faculté de droit, Université de Nottingham, Royaume-Uni

Charte sociale européenne – passé, présent et futur.

- *Tatiana Puiu, Membre du Comité européen des Droits sociaux*

Convention européenne des droits de l'homme – tendances et possibilités.

- *Boglarka Benko, Juriste à la Cour européenne des droits de l'homme*

Instruments juridiques et politiques de l'Union européenne : Comment faire progresser les droits sociaux des personnes âgées ?

- *Patrycja Pogodzinska, Cheffe de projet - Chercheuse juridique, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne*

Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur le vieillissement et perspectives d'un traité thématique de l'ONU.

- *Claudia Mahler, Experte indépendante des Nations Unies sur la jouissance de tous les droits de l'homme par les personnes âgées*

Session Q&R : Questions des participants par courriel

15.10-15.40 Débat d'experts - la voie à suivre.

Modérée par Tena Šimonović Einwalter, Ombudsman de Croatie, Présidente du Conseil exécutif d'Equinet

Sous la forme d'un débat d'experts, la session se concentrera sur la manière dont les différentes normes relatives aux droits de l'homme peuvent être utilisées comme "feuille de route" pour construire une citoyenneté sociale active pour les personnes âgées.

Liste des panélistes :

- **Aoife Nolan**, Vice-présidente du Comité européen des Droits sociaux, Professeur de droit international des droits de l'homme et co-directrice du Centre juridique des droits de l'homme, Faculté de droit, Université de Nottingham, Royaume-Uni
- **Gabriel Toggenburg**, Coordinateur des politiques relatives à la Charte des droits fondamentaux de l'UE
- **Jacqueline Hoogendam**, Coordinatrice de politiques, Ministère de la santé, du bien-être et des sports des Pays-Bas
- **Anna Chabiera**, Spécialiste principale, Bureau du Commissaire aux droits de l'homme, Pologne
- **Nena Georgantzi**, Coordinatrice des politiques relatives aux droits de l'homme et à la non-discrimination, Plateforme AGE Europe

Session Q&R : Questions des participants par courriel

15.50-16.55 Résumé du débat d'experts

Réflexions du rapporteur sur l'avenir

- *Colm O'Cinneide, Professeur de droit constitutionnel et de droit des droits de l'homme à l'University College London (UCL), Ancien vice-président du Comité européen des Droits sociaux.*

15.55-16.00 Clôture

Observations finales

- *Tanya Montanari, Coordinatrice pour le Conseil de l'Europe de la Plateforme COE-FRA-REINDH-EQUINET sur les droits sociaux et économiques*